

LIVRET D'ACCUEIL  
COMMUNE DE THIBIVILLERS



2021



Bienvenue à :



Mairie de Thibivillers

4 rue des Tilleuls

60240 THIBIVILLERS

03 44 49 13 26

thibivillers@orange.fr



### LE MOT DU MAIRE

*Madame, Monsieur,*

*à l'occasion de votre arrivée dans le village, j'ai la joie de vous offrir ce livret d'accueil conçu pour être pratique. Vous avez choisi notre beau village pour vous y installer. Je vous souhaite une intégration rapide et agréable. Peut-être aurons-nous le plaisir de vous compter parmi les habitants impliqués dans l'une de nos associations ? Je vous souhaite la bienvenue.*

*Yannick Jubault.*

### **SOMMAIRE :**

1.	<b>La municipalité</b>	<b>page 3</b>
2.	<b>Historique</b>	<b>pages 4 - 5</b>
3.	<b>Le village</b>	<b>pages 6 - 7</b>
4.	<b>La vie pratique et quotidienne</b>	
	* <b>Les services pour la petite enfance</b>	<b>page 8</b>
	* <b>La scolarité des enfants</b>	<b>page 8</b>
	* <b>La santé</b>	<b>page 9</b>
	* <b>Les services sociaux</b>	<b>page 9</b>
	* <b>Les loisirs</b>	<b>page 10</b>
	* <b>L'animation socioculturelle</b>	<b>page 10</b>
	* <b>La gestion des déchets</b>	<b>pages 10 - 11</b>
	* <b>Les commerces</b>	<b>page 11</b>
	* <b>Les transports</b>	<b>page 11</b>
	* <b>Le tourisme, les sorties</b>	<b>page 12</b>
	* <b>Les entreprises dans la commune</b>	<b>page 13</b>
6.	<b>Les bons usages</b>	<b>pages 14 - 15</b>

## L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Liste des conseillers municipaux (de gauche à droite)

En haut : MONGIOJ Giuseppe - CARPENTIER Sandy - **CARON Christophe** (Adjoint au Maire) - CORVELLEC Marina - HARROIS Frédéric ( Adjoint au Maire) - CHANUDET Cédric.

En bas : VAN DAMME Mathieu (Adjoint au Maire) - TROTIN Emmanuelle - **JUBAULT Yannick (MAIRE)** - JACQUEMIN Marie-José - LEROUX Isabelle

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Liste des jeunes conseillers municipaux :

- Léonie Harrois
- Agustin Chanudet
- Louna Dvar
- Sohan Chanudet
- Léa Gilles
- Ezio Semat
- Matisse Belliard
- Candice Groschtern



**ETHYMOLOGIE**

**850** : d'après la première trace écrite, le village est nommé THETHBIACUM (de Theubdo : nom d'homme germanique et d'un suffixe d'appartenance)

**1090** : un texte écrit Tibivellaré (de Tibi : déformations successives de Thethbi et vellare de villa : la ferme)

- On peut supposer que Theubdo était un Franc. Il fut le nouveau maître de la ferme, la « villa », probablement ancienne villa gallo-romaine.

Suivant les époques, le nom du village s'écrivira successivement :

**Tibiviller - Tibivilliers - Thibouvilliers** avant de devenir **Thibivillers**



**De la période préhistorique** par des prospections de surface, il a été dénombré cinq sites remarquables sur le territoire de la Commune. Il semblerait que le site de Thibivillers, avant tout forestier, n'ait pas permis, compte tenu de la mauvaise qualité de ses sols, une néolithisation classique. Il a dû s'y perpétuer longtemps une économie basée sur la chasse et l'exploitation de la forêt.

**De la période gallo-romaine,** des monnaies des 1er et 3ème siècles ont été trouvées dans l'enceinte de la propriété de Monsieur Renaud. Elles semblent indiquer que le village ait été édifié sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine.



## LE MOYEN AGE ET LA RENAISSANCE

Thibivillers fût le siège d'une seigneurie. Plusieurs noms illustrent la seigneurie :

Robertus de Tibivillari - Dreux de Thibivillers - Robert Mansion de Thibivillers - Gaultier de Thibivillers - Denis de Thibivillers - Janus de Thibivillers - d'Antoine de Thibivillers

En 1566 : Le manoir seigneurial de Thibivillers est brûlé par des gens de guerre qui ravageaient la région (probablement des guerres de religion qui y firent rage). Son emplacement garde le nom de Château Brûlé-près de l'église- mais il n'en reste aucune trace.

On parle également de plusieurs souterrains à Thibivillers. L'un d'eux, connu, part non loin de la mare. Il aboutissait à Enencourt le Sec, au manoir de Madame Salles. Son entrée a été bouchée après la dernière guerre.



- Jusqu'à la révolution, la seigneurie de Thibivillers fut possédée successivement par :

- François de Copincourt, lieutenant général des armées du Roi.
- Le marquis de Bec,
- Les Levallier, comtes de Saussay,
- Antoine Hilaire Laurent La Mairat, président de la Chambre des Comptes. Ce dernier est cité plusieurs fois dans les archives de Thibivillers.

Après la révolution, le nombre d'habitants était plus important qu'aujourd'hui : 450 habitants en 1831, ce qui a été un maximum.

En 1811, la Commune de Thibivillers était la 1ère Commune du Canton à être cadastrée.

THIBIVILLERS est un village de 207 habitants situé dans le Vexin à l'extrémité sud ouest du département de l'Oise et de la région Hauts De France.

THIBIVILLERS fait partie du canton de Chaumont en Vexin et de la communauté de Communes du Vexin-Thelle.



## LA MAIRIE

03 44 49 13 26

L  
E  
  
V  
I  
L  
L  
A  
G  
E

### Horaires d'ouverture

Mme Bénédicte Clopeau, secrétaire de Mairie, est présente :

Lundi et Jeudi : 9h-11h/14h-16h

Vendredi : 9h-11h et Samedi : 9h-12h

Site : <http://thibivillers.com>

Adresse mail : [thibivillers@orange.fr](mailto:thibivillers@orange.fr)



## LA SALLE DES FETES DU VILLAGE

La salle des Fêtes de THIBIVILLERS est à votre disposition pour toutes manifestations , sous réservation.

### Informations et Tarifs

La maison du village est composée de trois salles. Deux au rez-de-chaussée et une à l'étage.

Le prix de la réservation pour le weekend:

250 € pour les habitants de la commune.

500 € pour les personnes extérieures au village.

Pour plus de renseignements, s'adresser au comité des fêtes.



## LE COMITE DES FETES

### Bureau du comité des fêtes:

Mme Jacquemin Marie José (Présidente) - Tél : 0677146747

Mme Carpentier Sandy (Trésorière)

Mme Mongioj Patricia (Secrétaire)

Pour toutes demande d'informations veuillez contacter la présidente du comité des fêtes, Mme Jacquemin Marie José.

## LA SALLE DES FETES DU VILLAGE

Le village propose à ses habitants des festivités autour desquelles les habitants peuvent se retrouver

- \* La nouvelle année avec le pot de l'amitié
- \* Les commémorations du 11 novembre et du 14 juillet
- \* La fête de Noël et Saint Nicolas
- \* Les animations proposées aux enfants : chasse aux œufs, Halloween...
- \* Le pot de bienvenue pour nos nouveaux arrivants
- \* Le four à pain mis en chauffe chaque 1er samedi du mois

## LES ESPACES COMMUNAUX



## LES SERVICES POUR LA PETITE ENFANCE

### SERVICE PETITE ENFANCE /MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Communauté de Communes du Vexin Thelle

**Contact** : petite.enfance@vexinthelle.com  
03-44-49-63-60

#### Pour les 0 - 3 ans

- la Halte Garderie itinérante
- l'ouverture prochaine d'un multi accueil de 20 places
- le Relais Assistante Maternelle pour accueil et information des parents au sujet de la garde des enfants par une Assistante Maternelle Agrée.

#### Pour les enfants scolarisés,

Il existe également un accueil périscolaire, le mercredi et les vacances scolaires mis en place par :

#### **CENTRE SOCIAL RURAL DU VEXIN-THELLE**

23 Rue de la République  
60240 Chaumont-en-Vexin  
03 44 49 01 80

Site : <https://csrvexinthelle.fr/>

## LA SCOLARITE DES ENFANTS

### Scolarité en maternelle et Primaire

Ecole maternelle et école élémentaire publique Roger Blondeau

Adresse: rue des écoles 60240 Chaumont-en-Vexin

MATERNELLE : 03 44 49 02 33 / 06 40 67 17 22

ELEMENTAIRE : 03 44 49 00 48 / 06 85 60 37 11

### Scolarité au collège

2 collèges sont présents à Chaumont en Vexin, le collège Guy de Maupassant et Saint Exupéry. Les Collégiens de Thibivillers sont accueillis au sein du collège Guy de Maupassant. Le transport des collégiens est assuré par bus au départ du village

### Scolarité au Lycée

Les Lycéens du village sont scolarisés principalement au Lycée Général et Professionnel de Gisors (Eure) ou dans les différents lycées de Beauvais.

SANTE

**Les professionnels de santé libéraux** : médecins généralistes, pharmaciens, ostéopathes, psychologues, kinésithérapeutes, infirmiers(ières), sont présents à Chaumont en Vexin.

Présence du CMPP à Chaumont en Vexin.

**L'hôpital Bertinot Juel** de Chaumont en Vexin permet l'accès à des consultations de médecine générale, des consultations et soins de proximité ainsi que de nombreux spécialistes.

Centre Hospitalier  
Bertinot Juel  
Chaumont-en-Vexin



34 bis rue Pierre Budin – BP 53 –  
60240 CHAUMONT EN VEXIN

Téléphone : 03.44.49.54.54

**Pour plus d'informations, le site du centre hospitalier :**

<http://www.ch-chaumontenvexin.fr/>

SERVICES SOCIAUX

Les différents services de la solidarité départementale comme la Protection Maternelle Infantile (PMI), sont présents au sein de La maison Départementale de la Solidarité à Chaumont en Vexin.

	<b>MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ DE CHAUMONT-EN-VEXIN</b> 23 rue de la République 60240 CHAUMONT EN VEXIN
	Tel : 03 44 10 83 85 Fax : 03 44 49 83 83
	Horaires du lundi au vendredi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

## LES LOISIRS

La communauté de communes du Vexin Thelle propose un annuaire des associations présentes sur le territoire de la Communauté de communes :

[Annuaire-des-associations.pdf](#)

Différentes activités sont proposées : activités sportives, danse (s), loisirs créatifs, randonnées, activités culturelles...

## L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

À travers un panel d'activités socioculturelles, le Centre Social Rural du Vexin-Thelle agit en faveur du lien social, de la rencontre et du partage auprès des habitants du territoire.

Ces activités s'adressent à toute la population : enfants, jeunes, familles et seniors.

**CENTRE SOCIAL RURAL DU VEXIN-THELLE**

23 Rue de la République

60240 Chaumont-en-Vexin

03 44 49 01 80

Site : <https://csrvexinthelle.fr/>

## GESTION DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers à lieu le vendredi matin, la collecte du verre le 4eme vendredi de chaque mois.

### **Déchèterie Porcheux**

#### **Horaires :**

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28/29 février) :

Lundi : 14h-17h

Mercredi : 9h-13h et 14h17h

Vendredi : 14h17h

Samedi : 9h-13h et 14h17h

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) :

Lundi : 14h-19h

Mercredi : 9h-13h et 14h19h

Vendredi : 14h19h

Samedi : 9h-13h et 14h19h

#### **Vous pouvez y déposer :**

les déchets verts, les gravats, les DIB (encombrants), la ferraille.

**Déchèterie Liancourt Saint Pierre****Horaires :**Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 février):

Lundi : 14h-17h

Mercredi 9h-13h et 14h17h

Vendredi : 9h-13h et 14h17h

Samedi : 9h-13h et 14h17h

Dimanche : 9h-13h

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) :

Lundi : 14h-19h

Mercredi : 9h-13h et 14h-19h

Vendredi : 9h-13h et 14h-19h

Samedi : 9h-13h et 14h-19h

Dimanche : 9h-13h

**Vous pouvez y déposer :**

les déchets verts, le papier et le carton, les piles et les accumulateurs, les pneumatiques non peints et non moussus, l'huile de vidange, les verres, les métaux, les lampes, les Déchets Dangereux des Ménages (peintures, solvants), les DIB (encombrants), le bois, les batteries, les gravats, le textile.

**LES COMMERCES****Différents commerces sont présents à CHAUMONT EN VEXIN**

Supermarchés - boulangerie - boucherie - banques - assurances - salons de coiffure - salons d'esthétiques - Agence postale - restaurant - hôtels.

**Des Zones d'activités Commerciales sont implantées à :**

- \* GISORS
- \* TRIE CHÂTEAU
- \* BEAUVAIS
- \* CERGY -PONTOISE

**LES TRANSPORTS****Par le train**

**En direction de PARIS ou de GISORS à partir de CHAUMONT EN VEXIN par le Transilien Ligne J**

Informations sur le site : <https://www.transilien.com/lignes/rer-trains/ligne-J>

**Par le bus**

**En direction de CERGY ou de GISORS à partir de CHAUMONT EN VEXIN par la ligne 49 de Vexin Bus.**

Informations sur le site : <http://www.vexinbus.fr/>

**En direction de BEAUVAIS ou de GISORS à partir de CHAUMONT EN VEXIN,**

Informations sur le site : [https://www.oise-mobilite.fr/ftp/documents\\_CG60L1/ligne-38-gisors-beauvais-a-partir-du-010120.pdf](https://www.oise-mobilite.fr/ftp/documents_CG60L1/ligne-38-gisors-beauvais-a-partir-du-010120.pdf).



ENTREPRISES DANS LA COMMUNE

**A  
C  
T  
I  
V  
I  
T  
É  
L  
O  
C  
A  
L  
E**

***Agriculture***

*Ent. Clos du moulin*

*Agora, Oceal*

*SCEA Chombart*

*Mme Grosbois Jacqueline*

***Bâtiment***

*Mr Jacquemin Kévin (installations électriques)*

*Mr Valeyre Sylvain (Hygiène et nettoyage)*

*Ent. Turpin (travaux - rénovations sols)*

*SDB Rénovations (Hygiène et nettoyage)*

*Mr Drvar Gilles (menuiserie métallique)*

***Commerce alimentaire***

*Mr Oussadit Richard*

*Objectif Vin*

***Espaces verts:***

*Harrois Espaces Verts*

*Mr Leleux Bruno (Paysagiste)*

***Locations Gites et Chambres d'hôtes***

*Le puits d'Angle*

*La cabane à chouette*

*Le Clos des Acacias*

***Vente à domicile***

*Mme Trolliet Gaëlle*

*Mme Berkahoum Boufoudi*

## Rappel de quelques bons usages à Thibivillers.

**1/** Pour notre sécurité, respectez le code de la route dans le village en particulier la limitation de vitesse à 30 km/h.

**2/** Bruits de voisinage. Veillez à ne pas produire des bruits intempestifs dans le village en particulier à partir de minuit (bruits de sono, moteurs...).

**3/** L'utilisation des tondeuses, débroussailleuses et autres engins à moteurs est autorisée du lundi au samedi de 8 h à 19 heures mais aussi le dimanche et les jours fériés de 9 h à 12h30.

**4/** Brûlage : par arrêté préfectoral, il est formellement interdit de brûler les déchets (verts et autres...). Une déchetterie gratuite est à votre disposition à Liancourt saint Pierre et à Porcheux, aux heures d'ouverture. Une carte d'entrée est délivrée à la mairie de Thibivillers.

Lorsque vous transportez des déchets, vos remorques doivent impérativement être bâchées afin de ne pas souiller les voies publiques.

**5/** Élagage des arbres et taille des haies.

Rappel des articles 671–672–673 du Code civil : « celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper ». Il faut donc couper vos branches et vos haies à l'aplomb de la limite de votre propriété et ramasser les déchets. Cette réglementation s'applique à tous, y compris pour les haies et arbres en bordure de voie communale.

L'abattage des arbres et la suppression des haies sont très réglementés dans notre village. Vous devez impérativement aviser les services de la mairie au préalable. La plupart de nos arbres ont été déclarés remarquables dans le PLU (plan local d'urbanisation), que vous pouvez consulter sur le site Internet de la commune.

**6/** Ramassage des encombrants : ceux-ci doivent être déposés dans la rue au maximum 6 jours avant le passage du camion sans gêner la circulation. Vous devrez enlever les résidus au maximum six jours après le ramassage.

**7/** Si un nid de guêpes ou de frelons s'est installé dans un endroit que vous jugez dangereux, adressez-vous à la mairie qui fera le nécessaire gratuitement pour vous en débarrasser. En cas de nid de frelons asiatiques, il vous est très vivement conseillé de faire appel à la mairie en vue de la destruction de celui-ci. Vous pouvez joindre directement la société Duhamel au 06 21 20 08 20.

**8/** En cas de travaux sur vos maisons (ou modification de l'aspect extérieur) vous avez obligation au préalable de déposer une demande de travaux auprès des services de la mairie. (Par exemple lorsque vous changez la couleur de vos menuiseries ou du portail sur rue, ou encore si vous devez remanier votre toiture etc. etc.).

Si vous voulez installer une pompe à chaleur, une demande préalable de travaux doit être fournie obligatoirement à la mairie.

**9/** Il existe un défibrillateur disponible pour tout un chacun en cas d'urgence vitale. Il est situé sous le préau du four face à la salle des fêtes. Des séances d'initiation à son utilisation sont organisées régulièrement. Se renseigner auprès du secrétariat de la mairie.

**10/** Notre village est labellisé « ville et villages fleuris », 3 fleurs. Afin d'entretenir la beauté du village vous êtes invités à fleurir vos devantures. Vous pouvez bénéficier si vous le souhaitez, de l'aide et des conseils de la municipalité dans le choix des plans et leur entretien.

**11/** Le stationnement de vos voitures dans la rue ne doit pas gêner le passage (en particulier des engins agricoles).

Les voisins ne doivent pas être gênés pour sortir de chez eux.

Cette liste non exhaustive de règles élémentaires de savoir-vivre, doit permettre une vie agréable et calme dans notre beau village. La liberté de chacun s'arrête là où commence celle d'autrui.

Le conseil municipal.



Ancien moulin de Thibivillers (XVIII<sup>ème</sup> siècle)